

NORME PROFESSIONNELLE
OPÉRATRICE OU OPÉRATEUR DE MACHINERIE AGRICOLE

11 octobre 2016

Cette norme professionnelle a été réalisée par AGRICarières, Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, grâce au soutien technique et financier d'Emploi-Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Responsabilité du projet

Geneviève Lemonde
Directrice générale
AGRICarières, Comité sectoriel de main-d'œuvre
de la production agricole

Coordination

Olivier Dupras
Conseiller à la formation
AGRICarières, Comité sectoriel de main-d'œuvre
de la production agricole

Recherche et rédaction

Pierre Cloutier
Consultant
SEB-FORMATION

Collaboration

Sylvie Chassé
Conseillère
Commission des partenaires du marché du travail
(CPMT)

Marc-André Moreau
Conseiller
Commission des partenaires du marché du travail
(CPMT)

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	1
Liste des représentantes et des représentants du milieu ayant participé aux travaux d'élaboration de la norme professionnelle.....	2
1. DESCRIPTION DE LA SITUATION ET DU DÉVELOPPEMENT DU MÉTIER DANS LE SECTEUR	5
1.1 Raison d'être de la norme professionnelle.....	5
1.2 Définition du métier.....	6
1.3 Données relatives aux entreprises.....	6
1.4 Nombre de personnes qui exercent le métier.....	9
1.5 Profil de la main-d'œuvre.....	10
1.6 Perspectives professionnelles.....	10
2. DESCRIPTION DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA NORME PROFESSIONNELLE.....	12
2.1 Analyse de la profession.....	12
2.2 Formation d'un comité d'orientation.....	13
2.3 Élaboration et validation du profil de compétences.....	13
2.4 Consensus sectoriel sur la norme professionnelle.....	14
3. PRÉSENTATION DE LA NORME PROFESSIONNELLE.....	15
3.1 Description du contexte général d'exercice du métier.....	15
3.2 Présentation générale des compétences.....	16
DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES	18
Compétence 1 : Conduire un tracteur.....	19
Compétence 2 : Entretien de la machinerie et l'équipement.....	21
Compétence 3 : Préparation d'une culture.....	23
Compétence 4 : Effectuer des travaux d'amendement et de fertilisation du sol.....	25
Compétence 5 : Opérer des équipements auxiliaires de récolte.....	27
ANNEXE 1 : COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES	
Compétence 6 : Entretien d'une culture.....	30
Compétence 7 : Effectuer des travaux d'ensemencement et de plantation.....	32
Compétence 8 : Effectuer des travaux de pulvérisation.....	34
Compétence 9 : Opérer un équipement spécialisé de récolte.....	36
ANNEXE 2 : TABLEAU SYNTHÈSE DES COMPÉTENCES	38
Compétences essentielles.....	39
Compétences complémentaires.....	40

REMERCIEMENTS

AGRIcarrières tient à remercier les productrices et les producteurs ainsi que les employées et employés agricoles des diverses régions du Québec qui ont bien voulu se déplacer et consacrer généreusement de leur temps pour collaborer à diverses étapes de l'élaboration de la norme professionnelle pour le métier d'opératrice ou d'opérateur de machinerie agricole.

Nous exprimons également notre gratitude aux personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de travaux à titre soit d'expertes ou experts, soit d'intervenantes ou intervenants dans le secteur agricole.

LISTE DES REPRÉSENTANTES ET DES REPRÉSENTANTS DU MILIEU AYANT PARTICIPÉ AUX TRAVAUX D'ÉLABORATION DE LA NORME PROFESSIONNELLE

MEMBRES DU SOUS-COMITÉ FORMATION ET APPRENTISSAGE EN MILIEU DE TRAVAIL D'AGRICARRIÈRES

Pierre Lemieux
Président
AGRICarrières

Denis Roy
Administrateur
AGRICarrières

André Mousseau
Vice-président
AGRICarrières

Geneviève Lemonde
Directrice générale
AGRICarrières

Richard Maheu
Administrateur
AGRICarrières

Olivier Dupras
Conseiller en formation
AGRICarrières

COMITÉ D'ORIENTATION DES TRAVAUX

Sylvie Chassé
Conseillère
Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)

Guillaume Cloutier
Expert de métier spécialisé en production maraîchère

Pierre Cloutier
Consultant
SEB-FORMATION

David Côté
Association des producteurs de fraises et de framboises du Québec

Olivier Dupras
Conseiller à la formation
AGRICarrières, Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole

Carl Grenier
Responsable du secteur de formation « Agriculture et pêches »
Direction de la formation professionnelle
Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Daniel Lajoie
Fédération des producteurs de bovins du Québec

Maurice Lando
Expert de métier spécialisé en production maraîchère
Association des producteurs maraîchers du Québec

Jean-Pierre Larouche
Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec

Geneviève Lemonde
Directrice générale
AGRIcarrières, Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole

Yanick Létourneau
Expert de métier spécialisé en production de culture de grains et travaillant en production animale et végétale

Marc-André Moreau
Conseiller
Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)

Sylvain Pion
Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec

Khaled Raouane
Expert de métier spécialisé en production de pépinière et en production de gazon

PARTICIPANTS À L'ÉLABORATION ET À LA VALIDATION DU PROFIL DE COMPÉTENCES

Michel Baril
Producteur
Bleuetière mes aïeux

Jonathan Gadbois
Agronome
Ferme Gadbois

Sylvain Barré
Producteur
Les Vergers Franklin

Sylvain Joyal
Producteur
Ferme Yamaska inc.

Daniel Boileau
Producteur
Verger Jean-Daniel Boileau et fils

Antoine Jutras
Opérateur de machinerie agricole
Les cultures de chez nous

Robert Coutu
Opérateur de machinerie agricole
Potager Mont-Rouge

Jonathan Martin
Opérateur de machinerie agricole
Semence Nicolet inc.

Benoit Cusson
Opérateur de machinerie agricole
Ferme Roda inc.

Adam Verville
Opérateur de machinerie agricole
Ferme Landrynoise

**PARTICIPANTE ET PARTICIPANTS AUX GROUPES DE DISCUSSION SUR LA
NORME PROFESSIONNELLE**

Marc-Antoine Baril
Ferme Bonneterre

Robert Beauregard
Potager Mont-Rouge

Germain Bédard
Ferme Bertrand Bédard

Jean-Raphael Bouchard
Ferme La Marre

Amélie Rény Coulombe
Fermes Jacques Coulombe et Fils

Robert Delage
Ferme Cerepor

Louis Gauthier
Ferme Jean-Noël Beauchemin et Fils

Gabriel Gosselin
Les Fraises de l'Île d'Orléans inc.

Laurent Lachance
Ferme Laurent Lachance

Réjean Laquerre
Ferme Laquerre

Martin L'Heureux
Ferme du Bon temps

René Matte
Ferme René Matte

Pascal Mercier
Ferme Marivil

François-Guillaume Méthot
François et Lise Méthot

Marial Morin
Ferme Morinnal

Charles Paquette
Ferme Pasquier

Pierre-Jules Paré
J.N. Paré et Fils inc.

Marc-Antoine Robert
Groupe Biscuit Leclerc

Gabriel Samson
Ferme Samson et Fils

François Trottier
92518448 Québec inc.

Stéphane Verner
Vegpro

1. DESCRIPTION DE LA SITUATION ET DU DÉVELOPPEMENT DU MÉTIER DANS LE SECTEUR

1.1 RAISON D'ÊTRE DE LA NORME PROFESSIONNELLE

Depuis plusieurs années déjà, on observe des difficultés croissantes en ce qui a trait au recrutement et à la rétention de personnes compétentes désireuses de poursuivre une carrière en production agricole. Dans un contexte de complémentarité avec la formation initiale disponible, AGRICarières soutient que le secteur agricole doit pouvoir compter sur des programmes d'apprentissage en milieu de travail adaptés aux besoins des entreprises agricoles et de leur main-d'œuvre pour diverses professions.

La profession d'opératrice ou d'opérateur de machinerie agricole est une profession clé pour la production agricole et elle nécessite la mise en œuvre de plusieurs compétences communes dans divers sous-secteurs tels que la culture de grains, la culture de petits fruits et la culture maraîchère. Toutefois, il n'existe à l'heure actuelle aucun moyen de reconnaître la qualification des travailleuses et des travailleurs qui l'exercent. De plus, les entreprises ont besoin de soutien pour faciliter le développement des compétences en milieu de travail.

Le projet d'élaborer une norme professionnelle et d'implanter un programme d'apprentissage en milieu de travail pour la profession d'opératrice ou d'opérateur de machinerie agricole vise à :

- doter les entreprises d'un référentiel de compétences propre à soutenir le développement de la main-d'œuvre;
- former adéquatement la relève;
- fournir aux entreprises l'assurance que les personnes détentrices d'un certificat de qualification maîtrisent un ensemble de compétences qui font consensus dans le secteur;
- reconnaître les compétences et rehausser la qualification professionnelle des personnes qui exercent la profession;
- valoriser la profession;
- favoriser une plus grande rétention des opératrices ou des opérateurs dans les entreprises des divers sous-secteurs de la production agricole.

1.2 DÉFINITION DU MÉTIER

Les opératrices ou opérateurs de machinerie agricole règlent et conduisent la machinerie agricole utilisée pour préparer le sol, entretenir les champs et les cultures, ensemercer, planter, récolter, manutentionner et conditionner les produits. Elles ou ils effectuent également l'entretien routinier de l'équipement.

Les opératrices ou opérateurs de machinerie agricole sont répertoriés dans la Classification nationale des professions (CNP) sous l'appellation « Ouvrières et ouvriers agricoles (CNP 8431) ». Or ce très grand groupe professionnel inclut divers métiers et plus de 140 appellations d'emploi utilisées dans l'ensemble du secteur de la production agricole. À cet effet, il convient de ne pas confondre le métier d'opératrice ou d'opérateur de machinerie agricole avec celui d'ouvrière ou d'ouvrier agricole, qui n'opère pas de machinerie (CNP 8431). Le métier d'opératrice ou d'opérateur de machinerie agricole ne doit pas non plus être confondu avec trois autres métiers voisins, à savoir :

- les entrepreneuses ou entrepreneurs et gestionnaires des services agricoles (CNP 8252);
- les surveillantes ou surveillants d'exploitations agricoles et les ouvrières spécialisées ou ouvriers spécialisés dans l'élevage du bétail (CNP 8253);
- les mécaniciennes ou mécaniciens d'équipement agricole (CNP 7312).

Certains facteurs peuvent influencer l'exercice du métier d'opératrice ou d'opérateur de machinerie agricole :

- dans les entreprises dont la gamme de productions végétales est large, l'opératrice ou l'opérateur de machinerie agricole devra être en mesure d'adapter ses méthodes de travail en fonction de chacune des productions;
- dans les entreprises de grande taille, l'opératrice ou l'opérateur de machinerie agricole pourra se spécialiser dans certains travaux – par exemple, l'application d'engrais ou de produits phytosanitaires;
- dans les plus petites entreprises, l'opératrice ou l'opérateur de machinerie agricole devra réaliser parfois des tâches de supervision de travailleuses occasionnelles et travailleurs occasionnels ou des tâches de manœuvres.

1.3 DONNÉES RELATIVES AUX ENTREPRISES

Les principaux types de production pour lesquels la machinerie agricole est utilisée sont :

- la production de légumes (la production maraîchère),
- la production de fruits,
- les productions végétales associées aux cultures commerciales ou aux productions animales (la culture de grains),
- les pépinières,
- les gazonnières.

La machinerie agricole est aussi utilisée dans d'autres contextes, par exemple pour des plantations afin de décontaminer le sol ou pour des productions à des fins industrielles (fibres, huile, alcool, saule, etc.).

On trouve au tableau 1 des données relatives au nombre d'entreprises qui sont susceptibles de réaliser de la production végétale et d'embaucher des opératrices ou des opérateurs de machinerie agricole, et ce, en fonction des quatre principaux types de production. En consultant le tableau, on constate l'importance du groupe des producteurs de grains en termes de nombre d'entreprises (16 657 pour 83 % du total).

TABLEAU 1 Nombre d'entreprises où l'on réalise de la production végétale selon le principal sous-secteur d'activité			
GROUPES DE PRODUCTEURS	PRINCIPAUX SOUS-SECTEURS D'ACTIVITÉ	NOMBRE D'ENTREPRISES	% DU TOTAL
Production de légumes	Production de pommes de terre	224	1,1
	Production de légumes de plein champ frais		
	Légumes de transformation	750	3,7
	Total pour le groupe	974	4,9
Production de fruits	Fraises et framboises	700	3,5
	Bleuets	489	2,4
	Canneberges	79	0,4
	Pommes	588	2,9
	Total pour le groupe	1 856	9,3
Production de céréales, oléagineux, légumineuses, plantes fourragères et autres grains	Cultures commerciales	6 073	30,3
	Production laitière	5 915	29,5
	Production porcine	1 515	7,6
	Production bovine	3 154	15,7
	Total pour le groupe	16 657	83,0
Pépinières et production de gazon	Production d'arbres et arbustes ornementaux	509	2,6
	Production de gazon	63	0,3
	Total pour le groupe	572	2,9
TOTAL		20 059	100

Source : FGC Conseil, *Étude sur la pertinence de développer une norme pour le métier d'opératrice ou d'opérateur de machinerie agricole*, septembre 2012, p. 29-30.

Le tableau 2 contient des données relatives à la répartition régionale des entreprises où l'on réalise de la production végétale, selon le type de production. On constate ceci :

- la production de légumes est très présente dans Lanaudière et en Montérégie;
- la production de fruits est plus présente au Saguenay–Lac-Saint-Jean, dans les Laurentides et en Montérégie;
- les producteurs de grains se trouvent principalement dans trois régions (Montérégie, Chaudière-Appalaches et Centre-du-Québec).

TABLEAU 2				
Répartition régionale des entreprises où l'on réalise de la production végétale selon le type de production				
Régions administratives	Production de légumes %	Production de fruits %	Production de grains %	Total %
Bas-Saint-Laurent	4,1	3,1	7,4	6,9
Saguenay–Lac-St-Jean et Côte-Nord	4,1	17,9	4,2	5,2
Capitale-Nationale	7,5	7,5	3,0	3,6
Mauricie	2,8	2,3	4,1	3,9
Estrie	3,2	5,2	8,8	8,2
Montréal-Laval	3,3	0,9	0,1	0,3
Lanaudière	16,5	3,4	4,7	5,2
Outaouais	3,5	1,9	4,5	4,3
Laurentides	7,5	11,5	3,5	4,3
Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec	1,1	1,0	2,9	2,7
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1,6	1,7	0,7	0,9
Chaudière-Appalaches	4,1	7,8	16,7	15,4
Montérégie	38,2	29,0	26,6	27,4
Centre-du-Québec	2,5	6,8	12,7	11,7

Source : FGC Conseil, *op. cit.*, p. 31.

Les entreprises susceptibles d'embaucher des opératrices ou des opérateurs de machinerie agricole possèdent les caractéristiques suivantes :

- plusieurs entreprises ont plus d'un sous-secteur d'activité (culture de grains, production maraîchère, petits fruits, etc.);
- ce sont majoritairement de petites entreprises, qui emploient moins de 10 personnes;
- la plupart des entreprises emploient de la main-d'œuvre familiale à laquelle vient s'ajouter de la main-d'œuvre embauchée.

1.4 NOMBRE DE PERSONNES QUI EXERCENT LE MÉTIER

On trouve dans le tableau 3 une estimation du nombre de personnes qui exercent le métier d'opératrice ou d'opérateur de machinerie agricole. On estime à 12 000 le nombre de ces personnes en période normale et à 17 000 en période de pic. Avec plus de 8 000 opératrices et opérateurs en période normale, c'est chez les producteurs de grains que le nombre est le plus élevé. Les estimations ne tiennent pas compte des opératrices ou opérateurs de machinerie agricole qui ne font pas partie du personnel embauché soit parce qu'elles ou ils sont propriétaires, soit qu'elles ou ils ont un lien familial avec la ou le propriétaire et ne sont pas salariés.

TABLEAU 3						
Estimation du nombre d'opératrices ou d'opérateurs de machinerie agricole pour l'ensemble des entreprises de la production végétale						
	PÉRIODE NORMALE			PIC DE TRAVAIL		
Types de production	Travailleurs locaux	Travailleurs étrangers temporaires	Total	Travailleurs locaux	Travailleurs étrangers temporaires	Total
Légumes	1 249	539	1 788	1 604	724	2 328
Fruits	704	162	866	758	217	975
Grains	7 533	786	8 319	12 251	828	13 079
Pépinières et gazon	897	179	1 076	1 041	359	1 400
TOTAUX	10 383	1 666	12 049	15 654	2 128	17 782

Source : Adapté de FGC Conseil, *op. cit.*, p. 40.

1.5 PROFIL DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Selon les données recueillies en 2012 pour la réalisation de l'étude de pertinence¹, le profil des opératrices et opérateurs de machinerie agricole s'établissait comme suit.

Seulement 11,9 % des personnes exerçant le métier d'opératrice ou d'opérateur de machinerie agricole sont des femmes, ce qui est très inférieur à la proportion de 29 % d'ouvrières agricoles dans l'ensemble des secteurs de l'agriculture et à la proportion de 47 % de femmes pour l'ensemble des professions au Québec.

La distribution selon le groupe d'âge indique qu'environ 15 % des opératrices et opérateurs de machinerie agricole ont 25 ans et moins, que 47,2 % ont entre 26 et 45 ans alors que 37,5 % ont plus de 45 ans.

Un peu plus de la moitié (52,2 %) des opératrices et opérateurs de machinerie agricole a plus de 10 ans d'expérience dans le métier alors que 21,8 % de ces personnes a une expérience de 6 à 10 ans et 19,5 %, une expérience de 2 à 5 ans. On constate également que près de 60 % (59,6 %) des opératrices et opérateurs ont terminé des études secondaires.

Plus d'une opératrice ou d'un opérateur de machinerie agricole sur trois (36,5 %) fait partie de la main-d'œuvre familiale et plus de la moitié (53,6 %) des emplois sont saisonniers, c'est-à-dire qu'ils s'étalent sur moins de 40 semaines. Cependant, si on tient compte des opératrices ou opérateurs qui travaillent plus de 20 semaines, la proportion atteint 78,1 % de la main-d'œuvre.

Tout comme la grande majorité des employées ou employés en production agricole végétale au Québec, les opératrices ou opérateurs de machinerie agricole ne sont pas syndiqués.

1.6 PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

À la lumière de l'information recueillie auprès des entreprises dans le contexte de l'enquête conduite pour réaliser l'étude de pertinence², on constate l'existence d'une légère croissance de la main-d'œuvre au cours des dernières années (2010-2011) dans les sous-secteurs d'activité de la production végétale.

Les perspectives d'emploi pour les prochaines années sont encourageantes : 22,8 % des répondantes et répondants à l'enquête estiment que leur main-d'œuvre locale sera à la hausse. Très peu d'entreprises prévoient devoir réduire leur main-d'œuvre.

¹ FGC Conseil, *op. cit.*, p. 41-46.

² FGC Conseil, *op. cit.*, p. 53-56.

On constate que 45 % des entreprises participantes à l'enquête prévoient embaucher 277 opératrices ou opérateurs de machinerie agricole d'ici trois ans. Pour l'ensemble des sous-secteurs, cela représente un peu plus d'une opératrice ou un opérateur (1,1) par entreprise. La croissance du nombre d'opératrices ou d'opérateurs de machinerie agricole peut s'expliquer en partie par l'augmentation de la complexité de la tâche, laquelle exige d'avoir recours à une main-d'œuvre spécialisée.

L'équipement et la machinerie agricoles sont de plus en plus sophistiqués; les machines sont dotées de GPS et les équipements sont davantage automatisés. Le métier devient plus technique dans un environnement où la machinerie est programmable et où l'équipement peut être ajusté électroniquement.

Il devient de plus en plus difficile d'opérer la machinerie agricole sans avoir de formation particulière à cet effet. Les opératrices et opérateurs de machinerie agricole doivent maintenant produire de nombreux rapports et ceux-ci doivent être plus détaillés qu'auparavant. Enfin, le fait de détenir une certification pour opérer un chariot élévateur constitue un atout pour l'exécution de plusieurs activités de travail.

2. DESCRIPTION DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA NORME PROFESSIONNELLE

2.1 ANALYSE DE LA PROFESSION

Les travaux relatifs à l'élaboration de la norme professionnelle pour le métier d'opératrice ou d'opérateur de machinerie agricole ont débuté à l'hiver 2014 par la réalisation d'une analyse de profession en conformité avec les spécifications du *Guide du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* produit par la CMPT, et plus particulièrement avec celles du *Cadre de référence et instrumentation pour l'analyse d'une profession*³.

Les critères d'échantillonnage des spécialistes du métier retenus pour la réalisation de l'analyse de la profession ont été les types de production, les régions où se situent les entreprises et la taille des entreprises. Tous les principaux types de production étaient représentés à l'atelier d'analyse de la profession d'opératrice ou d'opérateur de machinerie agricole. Plusieurs entreprises participantes offraient différents types de production, huit d'entre elles offraient des produits de cultures commerciales, quatre effectuaient de la production maraîchère, trois produisaient des fruits et une entreprise produisait du gazon cultivé.

Les personnes représentant les entreprises à l'atelier d'analyse de la profession provenaient de diverses régions administratives :

- cinq personnes de la Montérégie,
- deux personnes de la Chaudière-Appalaches,
- une personne du Bas-Saint-Laurent,
- une personne de Lanaudière,
- une personne de l'Estrie.

En ce qui concerne la taille des entreprises représentées, le nombre de travailleuses régulières et de travailleurs réguliers à l'emploi de l'entreprise variait de 3 à 40.

L'atelier d'analyse de la profession d'opératrice ou d'opérateur de machinerie agricole s'est déroulé les 25 et 26 février et le 6 mars 2014 en présence de 11 spécialistes du métier. Il a permis de recueillir de l'information sur les caractéristiques significatives du métier, sur les tâches effectuées et sur les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires à l'exercice du métier.

³ *Cadre de référence et instrumentation pour l'analyse d'une profession*, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Commission des partenaires du marché du travail, mai 2007, 43 p.

2.2 FORMATION D'UN COMITÉ D'ORIENTATION

Un comité d'orientation des travaux a été formé. Il était constitué de représentants des divers types de production, de spécialistes du métier et des membres de l'équipe de réalisation (voir plus haut la liste des membres du comité). Tout au long des travaux, le comité a formulé des suggestions et des commentaires relatifs à l'approche à privilégier. Il s'est également prononcé sur les compétences à inclure dans la norme professionnelle.

2.3 ÉLABORATION ET VALIDATION DU PROFIL DE COMPÉTENCES

Le profil de compétences des opératrices ou opérateurs de machinerie agricole a été élaboré en conformité avec les spécifications du *Guide du cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* et en s'appuyant sur les données recueillies et les constatations effectuées à l'étape d'analyse de la profession. Ce profil tient compte des types de production et des divers modes d'organisation du travail. Il contient les compétences jugées essentielles à l'exercice du métier d'opératrice ou d'opérateur de machinerie agricole dans un grand nombre d'entreprises.

Le profil de compétences a fait l'objet de discussions des membres du comité d'orientation des travaux lors de rencontres tenues durant l'année 2015.

Il a aussi fait l'objet d'une séance de validation auprès de 10 représentants d'entreprises dans lesquelles le métier est exercé. Les différents types d'entreprises et de production y étaient représentés de même que les principales régions administratives où le métier d'opératrice ou d'opérateur de machinerie agricole est pratiqué.

Au cours de la séance de validation, qui s'est tenue à Longueuil le 8 décembre 2015, les personnes présentes ont commenté le profil dans son ensemble de même que chacune des compétences qui le constituent. Selon les spécialistes de la profession présents, le profil contient toutes les compétences essentielles à l'exercice de la profession, et ces compétences sont représentatives de toutes les situations de travail tout en reflétant bien l'évolution de la profession.

2.4 CONSENSUS SECTORIEL SUR LA NORME PROFESSIONNELLE

Divers moyens ont été utilisés afin de s'assurer que la norme professionnelle des opératrices ou opérateurs de machinerie agricole fait l'objet d'un consensus auprès de l'ensemble des entreprises du secteur. D'abord, un sondage a été effectué auprès des entreprises représentatives des différents types de production. Nous avons reçu 152 documents de consultation remplis. Ces réponses constituent un échantillon valable au regard des caractéristiques de l'ensemble des entreprises dans lesquelles les opératrices et opérateurs de machinerie agricole accomplissent leurs tâches. Les entreprises répondantes représentent 1 421 employées et employés, dont 654 opératrices et opérateurs de machinerie agricole.

Également, deux groupes de discussion ont été organisés, l'un à Lévis et l'autre à Longueuil, pour recueillir les commentaires de diverses entreprises. Au total, 20 personnes ont participé aux groupes de discussion.

Enfin, en plus du sondage et des groupes de discussion, le projet de norme professionnelle des opératrices et des opérateurs de machinerie agricole a été acheminé à diverses associations professionnelles concernées, qui, après examen du profil de compétences, ont envoyé une lettre d'appui au projet.

On trouvera les principaux résultats et les commentaires recueillis à l'aide du sondage et des groupes de discussion dans le *Rapport de consensus sectoriel relatif à la norme professionnelle d'opératrice ou d'opérateur de machinerie agricole*.

Les résultats de la consultation et surtout ceux des groupes de discussion ont confirmé l'existence d'une multitude de techniques et de pratiques en préparation et en entretien des cultures. Ces résultats ont eu pour effet de façonner le profil de compétences de la présente norme professionnelle.

Les entreprises qui ont répondu à la demande de consultation considèrent dans une proportion de 93,98 % que les compétences du profil présentées dans la norme répondent aux besoins de l'industrie et aux exigences d'exercice du métier d'opératrice ou d'opérateur de machinerie agricole au Québec, ce qui nous permet de conclure qu'il existe un large consensus pour cette norme.

3. PRÉSENTATION DE LA NORME PROFESSIONNELLE

3.1 DESCRIPTION DU CONTEXTE GÉNÉRAL D'EXERCICE DE LA PROFESSION

Les principales fonctions des opératrices ou opérateurs de machinerie agricole consistent à conduire différents types d'équipements utilisés pour préparer le sol, entretenir les champs et les cultures, semer, planter, récolter, manutentionner et conditionner les produits, et également à effectuer l'entretien routinier des équipements.

La machinerie agricole utilisée est automotrice ou attelée. Lorsqu'elle est attelée, elle peut être traînée, semi-portée ou portée. Plusieurs types d'équipement sont susceptibles d'être utilisés selon le type de production et l'état du terrain.

Le travail des opératrices ou opérateurs de machinerie agricole doit être effectué dans le respect des normes et de la réglementation en usage. À ce chapitre, mentionnons les règles environnementales pour l'épandage et l'arrosage : il faut posséder les permis nécessaires pour l'application des pesticides et celle-ci doit s'effectuer en conformité avec les règles. Il faut satisfaire aux exigences d'obtention des permis et réussir les examens.

Il faut également appliquer les règles de santé et de sécurité relatives à l'exercice de la profession de même que les règles ayant trait à la circulation de la machinerie agricole sur la voie publique.

Dans le cadre de l'application de diverses normes de qualité et de salubrité (exemple : HACCP ou « Canada Gap »), il faut assurer la traçabilité et remplir les registres nécessaires.

Les opératrices ou opérateurs de machinerie agricole doivent parfois travailler durant de longues heures, surtout en période de pic. Dans ce contexte, il est important que chacune et chacun respectent leurs capacités individuelles afin de ne pas commettre d'erreurs, et la vigilance s'impose tant chez l'opératrice ou l'opérateur que chez l'employeur afin de prévenir les risques pour la santé et la sécurité. Elles et ils doivent aussi être capables d'accomplir les tâches dans des conditions climatiques variables et parfois extrêmes. Selon les types de production et selon les tâches, le travail s'effectue parfois individuellement et parfois en équipe.

Comme on l'a déjà dit, l'équipement et la machinerie agricole sont de plus en plus sophistiqués; les machines sont dotées de GPS et les équipements sont davantage automatisés. Certains travaux aux champs sont maintenant complètement robotisés et de nouvelles méthodes de culture (exemple : le semi-direct) diminuent le nombre d'interventions et de passes requises.

Pour exercer le métier, il est utile d'avoir acquis des notions de base en calcul et en physique de façon notamment à pouvoir effectuer certaines manœuvres (levier, poulie, force centrifuge, etc.). La connaissance de la mécanique, de l'hydraulique et de l'électronique doit être suffisante pour que la personne soit capable de vérifier la machinerie et l'équipement et de repérer les problèmes.

Au sujet des normes et de la réglementation, les opératrices ou opérateurs doivent savoir où trouver l'information et comment interpréter les règles. Des connaissances de base sur les types de cultures, sur les conditions et les qualités du sol et sur les mauvaises herbes peuvent faciliter le dépistage de carences ou des maladies selon les types de production.

Pour exercer le métier, il faut être capable de résoudre des problèmes (fonctionnement de la machinerie, problèmes de sol, etc.), de prendre des décisions et de planifier des activités de travail. L'opératrice ou l'opérateur doit se référer, au besoin, à ses supérieurs lorsque des problèmes surgissent. Il faut aussi avoir une bonne forme physique, une bonne vue, une bonne dextérité manuelle, de bons réflexes et être en mesure de travailler en toute sécurité. L'exercice de la profession exige de la polyvalence, de la patience et la capacité de travailler en équipe.

3.2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES COMPÉTENCES

La norme professionnelle a été structurée de façon à qualifier un grand nombre d'opératrices ou d'opérateurs de machinerie agricole. Pour ce faire, elle tient compte des types de production et des possibilités d'exercer la profession au fil des saisons.

La norme professionnelle des opératrices et des opérateurs de machinerie agricole comprend des compétences essentielles qui intègrent les connaissances théoriques, les savoir-être et les savoir-faire nécessaires à l'exercice du métier :

1. Conduire un tracteur
2. Entretien la machinerie et l'équipement
3. Préparer une culture
4. Effectuer des travaux d'amendement et de fertilisation du sol
5. Opérer des équipements auxiliaires de récolte

Une opératrice ou un opérateur de machinerie agricole peut obtenir un certificat de qualification professionnelle lorsqu'elle ou il démontre la maîtrise de toutes les compétences essentielles. Il est également possible d'obtenir une attestation de qualification pour n'importe quelle compétence essentielle.

En lien avec la norme professionnelle des opératrices ou des opérateurs de machinerie agricole, quatre compétences complémentaires ont aussi été élaborées. Celles-ci correspondent à des activités de travail spécialisées et ne sont pas obligatoires pour obtenir un certificat de qualification professionnelle; il est toutefois possible d'obtenir une attestation pour l'une ou l'autre de ces compétences.

Les quatre compétences complémentaires sont :

6. Entretien d'une culture
7. Effectuer des travaux d'ensemencement et de plantation
8. Effectuer des travaux de pulvérisation
9. Opérer un équipement spécialisé de récolte

On trouve aux pages suivantes la description détaillée de chacune des compétences essentielles qui constituent la norme pour le métier d'opératrice ou d'opérateur de machinerie agricole. Les quatre compétences complémentaires sont présentées en annexe de la norme.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES

MÉTIER : Opératrice ou opérateur de machinerie agricole		Code CNP : 8431
Compétence 1 : Conduire un tracteur		
<p><i>Contexte de réalisation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de directives verbales; ▪ À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> – du manuel de l'opératrice ou de l'opérateur – d'un équipement de protection individuelle – de dispositifs de guidage manuel ou automatisé – d'un tracteur muni ou non d'une chargeuse ou d'une fourche ▪ Avec des machineries agricoles attelées, traînées, semi-portées ou portées; ▪ Dans les champs, sur la route et dans les bâtiments. <p><i>Critères généraux de performance :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Application stricte des règles de santé et de sécurité du travail; ▪ Respect du Code de la sécurité routière; ▪ Respect des règles de la conduite préventive; 		
<i>Éléments de compétence</i>		<i>Critères particuliers de performance</i>
1.1 Préparer un tracteur		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application juste de la procédure d'inspection du tracteur; ▪ Application juste de la procédure de démarrage et d'arrêt du tracteur; ▪ Vérification attentive : <ul style="list-style-type: none"> – des niveaux des fluides, – des filtres, – des roues, – des dispositifs de prise de force, – des raccords hydrauliques et électriques, – des dispositifs de protection, – des voyants lumineux, – des pressions. ▪ Pertinence des ajustements effectués en fonction : <ul style="list-style-type: none"> – des résultats de la vérification, – des directives, – des recommandations du fabricant.

MÉTIER : Opératrice ou opérateur de machinerie agricole		Code CNP : 8431
Compétence 1 : Conduire un tracteur		
<i>Éléments de compétence</i>	<i>Critères particuliers de performance</i>	
1.2 Circuler avec un tracteur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécution appropriée des manœuvres de base; ▪ Utilisation correcte des différentes commandes; ▪ Conduite en douceur du tracteur; ▪ Adaptation judicieuse de la conduite aux conditions de circulation dans les champs, sur la route et dans les bâtiments. 	
1.3 Atteler de la machinerie et de l'équipement à un tracteur et les dételer	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application juste de la procédure d'attelage en fonction du type de machinerie et d'équipement; ▪ Précision et solidité des raccordements hydrauliques, électriques et mécaniques; ▪ Application juste de la procédure de dételage en fonction du type de machinerie et d'équipement. 	
1.4 Circuler avec un tracteur muni d'un attelage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en considération de la charge, du champ de vision, du degré de braquage des roues et des dimensions de la machinerie et de l'équipement utilisés; ▪ Exécution appropriée des manœuvres de base; ▪ Adaptation judicieuse de la conduite aux conditions de circulation dans les champs et sur la route. 	

MÉTIER : Opératrice ou opérateur de machinerie agricole		Code CNP : 8431
Compétence 2 : Entretien de la machinerie et l'équipement		
<p><i>Contexte de réalisation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir : <ul style="list-style-type: none"> – de directives verbales, – d'un bon de travail. ▪ À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> – du manuel de l'opératrice ou de l'opérateur, – d'un équipement de protection individuelle, – des outils et des équipements nécessaires, – de dispositifs de guidage manuel ou automatisé, ▪ Pour l'entretien de la machinerie agricole attelée ou automotrice utilisée pour effectuer les divers travaux agricoles. <p><i>Critères généraux de performance :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect des directives; ▪ Utilisation appropriée des outils et des équipements; ▪ Application stricte des règles de santé et de sécurité du travail; ▪ Respect des normes environnementales; ▪ Application des règles de salubrité et de traçabilité. 		
<i>Éléments de compétence</i>		<i>Critères particuliers de performance</i>
2.1 Nettoyer la machinerie et l'équipement		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparation juste du site d'entretien; ▪ Choix judicieux du mode et des techniques de nettoyage en fonction de l'utilisation de l'équipement; ▪ Propreté de l'équipement.
2.2 Vérifier la machinerie et l'équipement		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interprétation juste de l'information contenue dans le manuel de l'opératrice ou de l'opérateur et des directives; ▪ Vérification complète des systèmes hydraulique, mécanique, électrique et électronique de la machinerie agricole; ▪ Application de la procédure de vérification en fonction du type d'équipement; ▪ Repérage complet des signes d'usure, des bris, des problèmes de fonctionnement et des anomalies; ▪ Justesse des moyens pris pour transmettre l'information sur les problèmes et les anomalies à la personne responsable.

MÉTIER : Opératrice ou opérateur de machinerie agricole		Code CNP : 8431
Compétence 2 : Entretien la machinerie et l'équipement		
<i>Éléments de compétence</i>	<i>Critères particuliers de performance</i>	
2.3 Appliquer les procédures de lubrification	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Détermination précise des parties à lubrifier et des points de lubrification; ▪ Respect des modes d'application des lubrifiants en fonction des procédures; ▪ Utilisation des lubrifiants appropriés; ▪ Élimination appropriée des produits usés. 	
2.4 Remplacer des pièces liées à une usure normale ou à des bris mineurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pertinence des travaux en fonction des résultats de la vérification et des besoins; ▪ Détermination précise des outils et des pièces nécessaires; ▪ Précision et efficacité des travaux; ▪ Vérification complète du bon fonctionnement de l'équipement. 	
2.5 Procéder à des ajustements	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pertinence des travaux en fonction des résultats de la vérification et des besoins; ▪ Détermination précise des outils nécessaires; ▪ Précision des ajustements; ▪ Vérification complète du bon fonctionnement de l'équipement. 	
2.6 Rendre compte des observations et des travaux effectués	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignation complète et précise des données nécessaires dans le registre approprié; ▪ Justesse de l'information transmise à la personne responsable. 	

Compétence 3 : Préparer une culture*Contexte de réalisation :*

- À partir :
 - de directives verbales,
 - d'un bon de travail,
 - de plans de ferme.
- À l'aide :
 - du manuel de l'opératrice ou de l'opérateur,
 - d'un équipement de protection individuelle,
 - des outils et des équipements nécessaires,
 - de dispositifs de guidage manuel ou automatisé.
- Pour une préparation effectuée au printemps et à l'automne;

Critères généraux de performance :

- Respect des directives;
- Utilisation appropriée des outils et des équipements;
- Application stricte des règles de santé et de sécurité du travail;
- Respect des normes environnementales;
- Application des règles relatives aux déplacements avec la machinerie;
- Application des règles de salubrité et de traçabilité.

*Éléments de compétence**Critères particuliers de performance***3.1 Recueillir l'information nécessaire**

- Collecte et consignation précises de l'information suivante :
 - types de préparation à effectuer,
 - équipements à utiliser,
 - état des équipements,
 - numéro de lot ou de champ,
 - état du terrain et conditions météorologiques.

3.2 Préparer l'équipement aratoire

- Vérification minutieuse de la propreté de l'équipement;
- Pertinence des ajustements effectués selon les travaux à effectuer et l'état du sol.

MÉTIER : Opératrice ou opérateur de machinerie agricole		Code CNP : 8431
Compétence 3 : Préparer une culture		
<i>Éléments de compétence</i>		<i>Critères particuliers de performance</i>
3.3 Appliquer des techniques de préparation du sol	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Repérage complet des obstacles à la préparation sur le terrain; ▪ Préparation du sol effectuée à la bonne profondeur; ▪ Application juste de la technique de préparation du sol en fonction : <ul style="list-style-type: none"> – du type de production, – de l'état du sol, – de l'équipement aratoire utilisé. 	
3.4 Rendre compte des observations et des travaux effectués	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignation complète et précise des données nécessaires dans le registre approprié; ▪ Justesse de l'information transmise à la personne responsable. 	

Compétence 4 : Effectuer des travaux d'amendement et de fertilisation du sol

Contexte de réalisation :

- À partir :
 - de directives verbales,
 - d'un bon de travail,
 - de plans de ferme,
 - d'un plan de fertilisation.
- À l'aide :
 - du manuel de l'opératrice ou de l'opérateur,
 - d'un équipement de protection individuelle,
 - des outils et des équipements nécessaires,
 - de dispositifs de guidage manuel ou automatisé,
- Pour l'application de divers fertilisants tels que du fumier ou du compost;

Critères généraux de performance :

- Respect des directives;
- Utilisation appropriée des outils et des équipements;
- Application stricte des règles de santé et de sécurité du travail;
- Respect des normes environnementales;
- Application des règles relatives aux déplacements avec la machinerie;
- Application des règles de salubrité et de traçabilité.

<i>Éléments de compétence</i>	<i>Critères particuliers de performance</i>
4.1 Recueillir l'information nécessaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collecte et consignation précises de l'information suivante : <ul style="list-style-type: none"> – produits à appliquer, – équipements à utiliser, – données relatives à l'état des équipements, – numéro de lot ou de champ, – état du terrain et conditions météorologiques.
4.2 Préparer le produit	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification précise : <ul style="list-style-type: none"> – de l'exactitude du produit à utiliser, – de la quantité et de l'état du produit en fonction de la superficie à couvrir. ▪ Justesse de la préparation en fonction du type de produit.

MÉTIER : Opératrice ou opérateur de machinerie agricole		Code CNP : 8431
Compétence 4 : Effectuer des travaux d'amendement et de fertilisation du sol		
<i>Éléments de compétence</i>	<i>Critères particuliers de performance</i>	
4.3 Préparer l'équipement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification minutieuse de la propreté de l'équipement; ▪ Précision de la calibration de l'équipement en tenant compte du type de machine et du taux d'application; ▪ Utilisation appropriée de l'équipement d'alimentation de la machine. 	
4.4 Appliquer le produit	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification de l'efficacité de l'application sur une courte distance; ▪ Pertinence des ajustements effectués; ▪ Prise en considération des conditions ambiantes durant l'application; ▪ Repérage systématique des anomalies et des changements dans le fonctionnement de l'équipement. 	
4.5 Rendre compte des observations et des travaux effectués	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignation complète et précise des données nécessaires dans le registre approprié; ▪ Justesse de l'information transmise à la personne responsable. 	

Compétence 5 : Opérer des équipements auxiliaires de récolte

Contexte de réalisation :

- À partir :
 - de directives verbales,
 - d'un bon de travail,
 - de plans de ferme.
- À l'aide :
 - du manuel de l'opératrice ou de l'opérateur,
 - d'un équipement de protection individuelle,
 - des outils et des équipements mobiles nécessaires à la manutention, au transport et au conditionnement des produits,
 - de dispositifs de guidage manuel ou automatisé.

Critères généraux de performance :

- Respect des directives;
- Utilisation appropriée des outils et des équipements;
- Application stricte des règles de santé et de sécurité du travail;
- Application des règles relatives aux déplacements avec la machinerie;
- Application des règles de salubrité et de traçabilité.

<i>Éléments de compétence</i>	<i>Critères particuliers de performance</i>
5.1 Recueillir l'information nécessaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collecte et consignation précises de l'information suivante : <ul style="list-style-type: none"> – tâches à effectuer, – équipements à utiliser, – état des équipements, – spécifications relatives au conditionnement, à l'expédition et à l'entreposage des produits, – numéro de lot ou de champ, – état du terrain et conditions météorologiques.
5.2 Préparer les équipements	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification minutieuse de la propreté de l'équipement; ▪ Pertinence des ajustements effectués sur la machinerie en fonction : <ul style="list-style-type: none"> – du type de production, – des travaux à faire, – de l'état du sol, – des conditions climatiques.

MÉTIER : Opératrice ou opérateur de machinerie agricole		Code CNP : 8431
Compétence 5 : Opérer des équipements auxiliaires de récolte		
<i>Éléments de compétence</i>	<i>Critères particuliers de performance</i>	
5.3 Participer à la récolte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Synchronisme des actions avec celles des coéquipières ou coéquipiers; ▪ Justesse des moyens pris pour minimiser les pertes; ▪ Application juste des techniques de récolte selon les types de production; ▪ Repérage juste des problèmes et des anomalies. 	
5.4 Transporter les produits récoltés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect des spécifications relatives au transport des produits : <ul style="list-style-type: none"> – lieu de prise en charge du produit, – équipement à utiliser, – destination du produit. ▪ Conduite adaptée à l'état du terrain. 	
5.5 Rendre compte des observations et des travaux effectués	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignation complète et précise des données nécessaires dans le registre approprié; ▪ Documentation précise des problèmes et des anomalies; ▪ Justesse de l'information transmise à la personne responsable. 	

ANNEXE 1

COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES

Compétence 6 : Entretien d'une culture (compétence complémentaire)

Contexte de réalisation :

- À partir :
 - de directives verbales,
 - d'un bon de travail,
 - de plans de ferme,
 - d'un plan de fertilisation.
- À l'aide :
 - du manuel de l'opératrice ou de l'opérateur,
 - d'un équipement de protection individuelle,
 - des outils et des équipements nécessaires,
 - de dispositifs de guidage manuel ou automatisé.

Critères généraux de performance :

- Respect des directives;
- Respect des plans;
- Respect des normes environnementales;
- Application stricte des règles de santé et de sécurité du travail;
- Utilisation appropriée des outils et des équipements;
- Application des règles relatives aux déplacements avec la machinerie;
- Application des règles de salubrité et de traçabilité.

<i>Éléments de compétence</i>	<i>Critères particuliers de performance</i>
6.1 Recueillir l'information nécessaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collecte et consignation précises de l'information suivante : <ul style="list-style-type: none"> – types de travaux à effectuer, – équipements à utiliser, – état des équipements, – numéro de lot ou de champ, – état du terrain et conditions météorologiques.
6.2 Préparer l'équipement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification minutieuse de la propreté de l'équipement; ▪ Pertinence des ajustements effectués sur la machinerie en fonction : <ul style="list-style-type: none"> – du type de production, – des travaux à effectuer, – de l'état du sol, – des conditions climatiques.

MÉTIER : Opératrice ou opérateur de machinerie agricole		Code CNP : 8431
Compétence 6 : Entretien d'une culture (compétence complémentaire)		
<i>Éléments de compétence</i>		<i>Critères particuliers de performance</i>
6.3 Vérifier l'état des cultures		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Observation attentive de l'état des cultures; ▪ Repérage juste des problèmes et des anomalies.
6.4 Appliquer des techniques d'entretien		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application juste des techniques d'entretien en fonction de l'état du sol et des conditions climatiques; ▪ Respect des particularités des types de production; ▪ Pertinence des ajustements effectués sur la machinerie tout au long des travaux.
6.5 Rendre compte des observations et des travaux effectués		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignation complète et précise des données nécessaires dans le registre approprié; ▪ Documentation précise des problèmes et des anomalies; ▪ Justesse de l'information transmise à la personne responsable.

Compétence 7 : Effectuer des travaux d'ensemencement et de plantation (compétence complémentaire)

Contexte de réalisation :

- À partir :
 - de directives verbales,
 - d'un bon de travail,
 - de plans de ferme,
 - d'un plan de fertilisation.
- À l'aide :
 - du manuel de l'opératrice ou de l'opérateur,
 - d'un équipement de protection individuelle,
 - des outils et des équipements nécessaires,
 - de dispositifs de guidage manuel ou automatisé.

Critères généraux de performance :

- Respect des directives;
- Utilisation appropriée des outils et des équipements;
- Application stricte des règles de santé et de sécurité du travail;
- Application des règles relatives aux déplacements avec la machinerie;
- Application des règles de salubrité et de traçabilité.

<i>Éléments de compétence</i>	<i>Critères particuliers de performance</i>
7.1 Recueillir l'information nécessaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collecte et consignation précises de l'information suivante : <ul style="list-style-type: none"> – types de travaux à effectuer, – équipements à utiliser, – état des équipements, – numéro de lot ou de champ, – état du terrain.
7.2 Préparer les semences, les boutures ou les plantes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Traitement approprié des produits d'ensemencement et de plantation; ▪ Vérification minutieuse de la qualité des produits et des risques de contamination.

MÉTIER : Opératrice ou opérateur de machinerie agricole		Code CNP : 8431
Compétence 7 : Effectuer des travaux d'ensemencement et de plantation (compétence complémentaire)		
<i>Éléments de compétence</i>	<i>Critères particuliers de performance</i>	
7.3 Préparer l'équipement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification minutieuse de la propreté de l'équipement; ▪ Chargement approprié du produit dans la machine; ▪ Pertinence et précision des ajustements effectués en fonction du produit et des directives; ▪ Vérification complète du fonctionnement des mécanismes et des pressions de la machine. 	
7.4 Semer ou planter	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adaptation juste aux conditions du sol; ▪ Vérification constante : <ul style="list-style-type: none"> – de la conformité au patron de semis, – des indications fournies par les capteurs et les moniteurs. ▪ Uniformité des semis et des plants; ▪ Justesse des mesures prises pour indiquer l'endroit où les travaux ont été interrompus. 	
7.5 Rendre compte des observations et des travaux effectués	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignation complète et précise des données nécessaires dans le registre approprié; ▪ Justesse de l'information transmise à la personne responsable. 	

Compétence 8 : Effectuer des travaux de pulvérisation (compétence complémentaire)

Contexte de réalisation :

- À partir :
 - d'une consigne écrite relative à l'application des produits,
 - de plans de ferme,
 - d'un plan de fertilisation,
 - des conditions météorologiques.
- À l'aide :
 - du manuel de l'opératrice ou de l'opérateur,
 - d'un équipement de protection individuelle,
 - des outils et des équipements nécessaires,
 - de dispositifs de guidage manuel ou automatisé.
- Pour la pulvérisation de pesticides ou d'engrais;

Critères généraux de performance :

- Utilisation appropriée des outils et des équipements;
- Application stricte des règles de santé et de sécurité du travail;
- Respect des normes environnementales;
- Respect de la réglementation en vigueur;
- Application des règles relatives aux déplacements avec la machinerie;
- Application des règles de salubrité et de traçabilité.

<i>Éléments de compétence</i>	<i>Critères particuliers de performance</i>
8.1 Recueillir l'information nécessaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collecte et consignation précises de l'information suivante : <ul style="list-style-type: none"> – produits à appliquer, – équipements à utiliser, – état des équipements, – numéro de lot ou de champ, – état du terrain.
8.2 Préparer le produit	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification précise : <ul style="list-style-type: none"> – de l'exactitude du produit à utiliser, – de la quantité et de la qualité du produit en fonction de la superficie à couvrir. ▪ Justesse de la préparation en fonction du type de production et des stades de culture.

MÉTIER : Opératrice ou opérateur de machinerie agricole		Code CNP : 8431
Compétence 8 : Effectuer des travaux de pulvérisation (compétence complémentaire)		
<i>Éléments de compétence</i>	<i>Critères particuliers de performance</i>	
8.3 Préparer l'équipement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification minutieuse de la propreté de l'équipement; ▪ Remplissage approprié du produit dans la machine; ▪ Précision de la calibration de l'équipement en tenant compte du type de machine et du taux d'application; ▪ Utilisation appropriée de l'équipement d'alimentation de la machine; ▪ Vérification complète du fonctionnement des mécanismes et des pressions de la machine. 	
8.4 Appliquer le produit	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification de l'efficacité de l'application sur une courte distance; ▪ Pertinence des ajustements effectués; ▪ Respect des distances près des fossés et des puits; ▪ Prise en considération de la dérive dans l'application; ▪ Repérage systématique des anomalies et des changements dans le fonctionnement de l'équipement; ▪ Justesse des mesures prises pour indiquer l'endroit où les travaux ont été interrompus. 	
8.5 Rendre compte des observations et des travaux effectués	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignation complète et précise des données nécessaires dans le registre approprié; ▪ Justesse de l'information transmise à la personne responsable. 	

Compétence 9 : Opérer un équipement spécialisé de récolte (compétence complémentaire)*Contexte de réalisation :*

- À partir :
 - de directives verbales,
 - d'un bon de travail,
 - de plans de ferme.
- À l'aide :
 - du manuel de l'opératrice ou de l'opérateur,
 - d'un équipement de protection individuelle,
 - des outils et des équipements nécessaires,
 - de dispositifs de guidage manuel ou automatisé.

Critères généraux de performance :

- Respect des directives;
- Utilisation appropriée des outils et des équipements;
- Application stricte des règles de santé et de sécurité du travail;
- Justesse des moyens pris pour assurer la qualité de la récolte;
- Application des règles relatives aux déplacements avec la machinerie;
- Application des règles de salubrité et de traçabilité.

<i>Éléments de compétence</i>	<i>Critères particuliers de performance</i>
9.1 Recueillir l'information nécessaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collecte et consignation précises de l'information suivante : <ul style="list-style-type: none"> – tâches à effectuer, – équipements à utiliser, – état des équipements, – produits à récolter et critères de qualité, – spécifications relatives au conditionnement, à l'expédition et à l'entreposage des produits, – numéro de lot ou de champ, – état du terrain.
9.2 Préparer l'équipement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification minutieuse de la propreté de l'équipement; ▪ Pertinence et précision des ajustements effectués sur la machinerie en fonction : <ul style="list-style-type: none"> – du type de production, – du conditionnement à effectuer, – de l'état du sol, – des conditions climatiques.

MÉTIER : Opératrice ou opérateur de machinerie agricole		Code CNP : 8431
Compétence 9 : Opérer un équipement spécialisé de récolte (compétence complémentaire)		
<i>Éléments de compétence</i>	<i>Critères particuliers de performance</i>	
9.3 Procéder à la récolte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification de l'efficacité de l'équipement sur une courte distance; ▪ Pertinence des ajustements effectués; ▪ Justesse des moyens pris pour minimiser les pertes; ▪ Application juste des techniques de récolte selon les types de production; ▪ Synchronisme des actions avec celles des autres opératrices ou opérateurs. 	
9.4 Recueillir de l'information sur le produit récolté	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluation juste : <ul style="list-style-type: none"> – de la condition et de la qualité du produit, – des caractéristiques du produit. ▪ Consignation précise de l'information recueillie. 	
9.5 Rendre compte des observations et des travaux effectués	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignation complète et précise des données nécessaires dans le registre approprié; ▪ Documentation précise des problèmes et des anomalies; ▪ Justesse de l'information transmise à la personne responsable. 	

ANNEXE 2

TABLEAU SYNTHÈSE DES COMPÉTENCES

Tableau synthèse des compétences

COMPÉTENCES ESSENTIELLES	ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCES					
1. Conduire un tracteur	1.1 Préparer un tracteur.	1.2 Circuler avec un tracteur.	1.3 Atteler de la machinerie et de l'équipement à un tracteur et les dételer.	1.4 Circuler avec un tracteur muni d'un attelage.		
2. Entretien la machinerie et l'équipement	2.1 Nettoyer la machinerie et l'équipement.	2.2 Vérifier la machinerie et l'équipement.	2.3 Appliquer les procédures de lubrification.	2.4 Remplacer des pièces liées à une usure normale ou à des bris mineurs.	2.5 Procéder à des ajustements.	2.6 Rendre compte des observations et des travaux effectués.
3. Préparer une culture	3.1 Recueillir l'information nécessaire.	3.2 Préparer l'équipement aratoire.	3.3 Appliquer des techniques de préparation du sol.	3.4 Rendre compte des observations et des travaux effectués.		
4. Effectuer des travaux d'amendement et de fertilisation du sol	4.1 Recueillir l'information nécessaire.	4.2 Préparer le produit.	4.3 Préparer l'équipement.	4.4 Appliquer le produit.	4.5 Rendre compte des observations et des travaux effectués.	
5. Opérer des équipements auxiliaires de récolte	5.1 Recueillir l'information nécessaire.	5.2 Préparer les équipements.	5.3 Participer à la récolte.	5.4 Transporter les produits récoltés.	5.5 Rendre compte des observations et des travaux effectués.	

Tableau synthèse des compétences

COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES	ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCES				
6. Entretenir une culture	6.1 Recueillir l'information nécessaire.	6.2 Préparer l'équipement.	6.3 Vérifier l'état des cultures.	6.4 Appliquer des techniques d'entretien.	6.5 Rendre compte des observations et des travaux effectués.
7. Effectuer des travaux d'ensemencement et de plantation	7.1 Recueillir l'information nécessaire.	7.2 Préparer les semences, les boutures ou les plantes.	7.3 Préparer l'équipement.	7.4 Semer ou planter.	7.5 Rendre compte des observations et des travaux effectués.
8. Effectuer des travaux de pulvérisation	8.1 Recueillir l'information nécessaire.	8.2 Préparer le produit.	8.3 Préparer l'équipement.	8.4 Appliquer le produit.	8.5 Rendre compte des observations et des travaux effectués.
9. Opérer un équipement spécialisé de récolte	9.1 Recueillir l'information nécessaire.	9.2 Préparer l'équipement.	9.3 Procéder à la récolte.	9.4 Recueillir de l'information sur le produit récolté.	9.5 Rendre compte des observations et des travaux effectués.